



Divorce conjoint a l'etranger

Par **gratuits06300**, le **11/10/2012** à **18:04**

Bonjour,

J'aimerais savoir quelles démarches entreprendre pour demander le divorce.

Mon époux est tunisien et moi française. Nous sommes mariés depuis 2006 mais il n'a obtenu son visa qu'en février 2012.

Il est venu en France, il a passé son rdv à l'OFI qui lui ont remis un document avec plusieurs rdv à effectuer. Cependant, il en a décidé autrement, il est reparti en Tunisie sans passer ses rdv obligatoires. Et depuis je suis sans nouvelle.

Nous avons ensemble deux enfants, ils nous abandonnent

Quelles sont mes recours je précise que nous ne sommes mariés en Tunisie

Que dois-je faire pour la demande de divorce et aussi pour une demande de pension.

Mon email gratuits06300@gmail.com

Merci